

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité environnement	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
8/11/2019	8/11/2019	2019-9131
Construction d'ombrières photovoltaïques Intermarché de Serres-Castet (64)	1. Intitulé du projet d'une superficie de 2677m2 sur un parking	g existant destiné aux clients du magasin
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale	SAS BAPTENS	
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr BEBIOT Jean-Christophe	
RCS / SIRET 3 2 8 0 3 3 2	7 9 0 0 0 3 0 Forme juridic	que SAS
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	z à votre demande l'annexe obligate	R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proj	
N° de catégorie et sous-catégorie Energie 30 - Ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire		d des seuils et critères de la catégorie d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) égale ou supérieure à 250 kWc
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.	.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Création d'ombrières avec couverture phot de la production par le magasin. Surface: 2059 m2 de modules PPV Emprise au sol: 0 m2 Puissance électrique: 366.00 kWc	tovoltaïque sur parking d'un hypermarché	existant, autoconsommation de l'ensemble

4.2 Object	fs du projet
	n confort client
Promotion	des énergies renouvelables
l e magasin	participera à la réalisation des objectifs fixés par la loi de transition énergétique.
Lemagasin	parameters and realisation act objection into purial for activities in energetique.
4.3 Décrive	ez sommairement le projet
4.3.1 dc	ns sa phase travaux
Implantatio	n ombrières photovoltaïques sur parking existant de l'Intermarché de Serres-Castet (dpt 64)
Dès récepti	on de toutes les autorisations, construction de l'installation :
- Préparation	n du site
	on des ombrières
	nodules solaires
- Installatio	n composants électriques
- Gestion de	es déchets de chantier
Durée appr	oximative des travaux : 12 semaines
Durce appr	oximidate des travaux. 12 semantes
4.3.2 da	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ns sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ns sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploifation
4.3.2 do sans objet	ins sa phase d'exploitation
4.3.2 do sans objet	ns sa phase d'exploitation

La décision de l'autorité environneme demande de permis de construire 4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). rojet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées eurs caractéristiques environ 2059 a.50 m	
(plan de coupe joint)		
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. <u>43°21'43"3.1N</u> Lat. <u>0</u> °2 <u>3'12"7</u> 5	0
Rue de Fabreges ZA Pont Long 64121 SERRES-CASTET	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Long ° ' " Lat ° ' " Communes traversées:	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non X	
 4.7.1 Si oui, cette installation ou environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre pindiquez à quelle date il a été auto 	projet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?			Aucun site classé ou inscrit Pas dans un périmètre de protection d'un monument

	envisagé est-il <u>suscep</u>t oléter le tableau suiva		'avoir l	es incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Utilisation d'acier pour la structure des ombrières utilisation de béton pour l'ancrage des poteaux dans le sol
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	l'éclairage nocturne (vraisemblablement LED en sous face des ombrières) se adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
Milieu nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	non, projet situé en zone urbanisée. Les ombrières seront implantées sur un site déjà artificialisé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	Aucun trafic supplémentaire. Le nombre de places de stationnement n'est pas modifié.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	Aucune nuisance sonore.

	and the second second			Aucune nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances		X	
	olfactives ?			
				Aucune vibrations.
	Engendre-t-il des vibrations ?		\boxtimes	
	Est-il concerné par des vibrations ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses	×		l'éclairage nocturne (vraisemblablement LED en sous face des ombrières) sera adapté afin de limiter les impacts sur l'avifaune pouvant survoler le site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		\boxtimes	
				Pas de rejets polluants
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	La surface imperméabilisée et les écoulements ne seront pas modifiés.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	Aucun effluents, ni déchets à caractère dangereux.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	amélioration du confort des usagers du parking développement des énergies renouvelables
approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi	iées aı	6.1 sc ا	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr	ivez le:	squels	

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) : ns objet	ifets dre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	on
er	u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	OH
	ispense de l'évaluation environnementale, projet situé en zone déjà urbanisée, aucune incidence sur la faune et la flore, et	
	ucune production de déchet.	
Pa	articipe à la réduction de consommation électrique et à l'économie d'émission de CO2	
	8 Annexes	
	8. Annexes	
8	8. Annexes 8.1 Annexes obligatoires	
8		
8	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » -	\boxtimes
8	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	\boxtimes
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a], b), 9°a], b), c), d], 10°, 11°a], b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), c), d),	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d), 10°, 11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°al, b) et c), 7° al, b), 9°al, b), c), d), 10°, 11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b] et c], 7°a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b) et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32°, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est	
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° al, 6°al, b) et c), 7°al, b), 9°al, b), c), d), 10°, 11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°al, b) et c), 7° al, b), 9°al, b), c), d), 10°, 11°al, b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau : Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les	

Veuillez cor	innexes volontairement transmises par le maître d'ouvrag mpléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes join quelles elles se rattachent	
	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	×
Fait à	SERRES-CASTET	le, 20/05/2019
Signature		

uillez con arties aux	quelles elles se rattachent		
		Objet	
	9.	ingagement et signature	
certifie s	y. [: ur l'honneur l'exactitude des renseigne		
certifie s			
	ur l'honneur l'exactitude des renseigne	ements ci-dessus 🔀	

Projet d'ombrières photovoltaïques

Intermarché de Serres-Castet (64121)

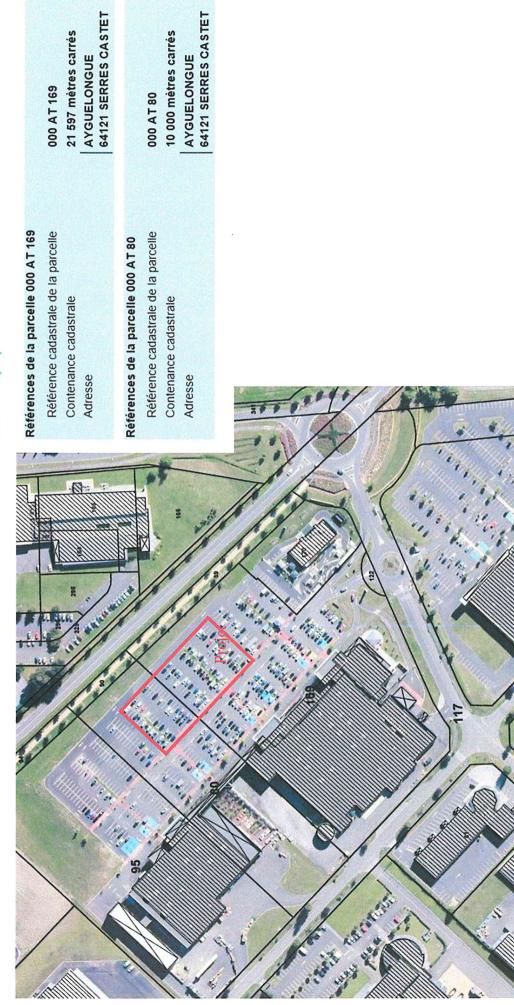


PLAN DE SITUATION

Projet d'ombrières photovoltaïques

Intermarché de Serres-Castet (64121)





Projet d'ombrières photovoltaïques

Intermarché de Serres-Castet (64121)



5 Ombrières

2 059 m2 de modules photovoltaïques 2677 m2 de parking couvert

366.00 kWc 427 854 kWh/an 1 169 kWh/kWc/an

Projet d'ombrières photovoltaïques

Intermarché de Serres-Castet (64121)

